

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o/...../.....

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 12 Août 1879.



Messieurs,

Il résulte d'une communication
qui m'est adressée par M. Alexandre
Thomas, que son tableau Du Musée
moderne "Judas errant", est dans un
état qui exige quelques mesures préser-
vatrices. Le bitume, qui a été employé
pour l'exécution, coule dans certaines
parties et contourne notamment le
personnage figurant Judas.

Il importerait que le tableau fut
d'abord déversé. Je vous prie, Messieurs,
de vouloir bien faire exécuter ce travail
par l'un des praticiens que vous avez
l'habitude d'employer, et de faire remettre
ensuite le tableau à l'artiste, en vue
des réparations et des retouches qu'il
pourrait exiger. Il est entendu que ces
retouches ne pourront avoir pour objet
que de remettre l'œuvre dans son état
primitif.

A la Commission des Musées royaux de peinture
et de sculpture.

permissif et de ne le modifier en rien.

Vous voudrez bien, en conséquence, faire
faire, après l'opération du dévissage,
un relevé minutieux de l'état du tableau.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Rolin-Jacquemys

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o/.....

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 12 août 1879.

Monsieur,

Je ferai mettre volontiers à votre
disposition votre tableau Du Musée
moderne, "Judas errant", en vue des
retouches qu'il pourra nécessiter après
l'enlèvement du vernis. Il est nécessaire-
ment entendu que ces retouches ne
pourront avoir pour objet que de réta-
blir la peinture dans son état primitif
et non d'y apporter aucune modification,
l'intérêt historique de nos collections
exigeant que les œuvres d'art soient conser-
vées scrupuleusement dans l'état où
elles ont été achetées.

Agnez, Monsieur, l'assurance de ma
considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Wolu-jacqumys

A Monsieur Alex. Thomas, artiste peintre
à Bruxelles.

Bruxelles, 29 Oct. 1874

à M. le Ministre des
Affaires Intérieures

Par votre lettre du 12 Juin
dernier, Administration des
Beaux-Arts, N.º 6, vous nous
priez de faire déverser le
tableau de M. Alex. Thomas,
représentant: Judas errant,
afin de pouvoir y apporter
les mesures préventives
qu'il réclame par suite des
bitumes employés par l'artiste.

Il est toujours dangereux
d.~~faire~~ déverser des tableaux
modernes, malgré tous les
soins qu'on apporte à un
travail aussi difficile &
aussi délicat. Une chance
attendait de l'œuvre de
M. Thomas nous fait
craindre qu'une pareille
opération ne l'ait point

30.000

conséquence d'altérer
certains points de la
pensée.

Nous désirons donc
mettre notre responsabilité
à couvert et nous avons
l'honneur de vous prier
M^r le Ministre de vouloir
bien demander à M^r Chomaz
de faire exécuter sous sa
surveillance le travail
qu'il jugera nécessaire pour
~~qu'il puisse ensuite~~
remettre le tableau dans
son état primitif.

Agr.

F. de Presbourg

Le Secrétaire.

(Viz)

F. S.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

7 Mars 1860.

Direction générale
des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N^o 3404.
10012.



N. B. Rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

Ainsi que vous le proposez par votre
rapport du 7 Mars 1859, n^o 504, et conformément
au vœu que M^r Hamman vient de m'en exprimer
lui-même, je vous prie, Messieurs, d'inviter M^r
Etienne Leroy à vouloir bien s'entendre avec cet
artiste relativement aux mesures à prendre
pour porter remède aux dégradations qui sont
survenues à la toile représentant Adrien Willaert,
que possède le Musée de l'Etat.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma
considération Distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

Quignon

A la Commission Administrative du Musée royal
de peinture & de sculpture.

Brux. le 9 Mars 1854

à M^r Eug^e Leroy.

504.

Conformément au désir
que M^r Helms. de l'Inst.
vient de nous exprimer,
nous nous faisons un
vritable plaisir nous entendre
avec M^r Hamman,
relativement aux mesures
à prendre pour porter
aide aux élève d'architecture
qui sont survivants à
son tableau représentant
Adrien Willaert, qui
possède la chaire de l'Etat.

Nous nous en sommes
aussi fait un point de la
décision qui aura été
prise entre vous et M^r
Hamman et nous com-
mencerons en même temps
en dire des ~~la~~ ~~la~~ ~~la~~
fournir à enlever
et gr.

Le Secrétaire
V^o

19
Bruxelles, le 7 Mars 1859

à M^r le Ministre de l'Instr.

Conformément au Désir
exprimé par votre lettre du 8
février 59, Dir. gén. des Beaux-
arts, N° $\frac{3704}{10012}$, nous avons
examiné attentivement le tableau
de M^r Ed. Hamman, apparte-
nant au Musée de l'Etat.

Les dégradations signalées
à votre attention ne semblent
offrir aucune gravité; elles
se bornent à quelques craquelures
dans les vêtements du per-
sonnage représentant Adrien
Willaut. Il est assez diffi-
cile de déterminer la cause
réelle de ces craquelures qui
peuvent provenir soit des
procédés de peinture employés
par l'artiste, soit des dif-
férents vernis appliqués
sur la partie altérée, car
nous avons remarqué que
celle-ci, outre le vernis
Chenai dont tout le tableau
se trouve couvert, a reçu
également une couche de

vernis gras qui a pu occasionner
- nos les gercures dont M^r
Hamman se plaint. Pour
arrêter le mal, il suffirait,
sans doute - nous, de faire en-
lever les deux vernis, mais
quelque simple que cette
opération paraisse d'abord,
elle est cependant d'une
nature assez délicate, en
ce sens, qu'on ne manque-
rait pas de nous attribuer
les nouvelles altérations
que le tableau pourrait
subir par suite de ces
opérations aux soins d'un
conservateur qui nous au-
- rait pu éviter.

La Com^{te} croit, en consé-
- quence, qu'il est prudent
de procéder avec beaucoup
de circonspection lorsque
il s'agit de la restauration
des œuvres d'artistes vivants,
déposées au Musée de l'Etat.
C'est ^{donc} en vue de surveiller
la responsabilité de
l'administration, que
nous avons l'honneur,
M^{rs} le Ministre, de vous
proposer, sans que cela

a été pour les taliers des
M^{rs}. Gallait & L'abbé
qui se trouvent à la Cour
de Casatani, de prier M^r
Hamman de s'entendre
directement avec M^r. Et
sera sur les mesures à
prendre pour la conserva-
tion de son tableau. Il
est bien entendu que les
travaux qui auront été
reconnus nécessaires,
seront exécutés sous la
surveillance de la Com^{te}.

Nous avons l'honneur,
M^{rs} le Ministre, de vous renvoyer
la lettre de M^r. Hamman
qui a bien été jointe
à votre dépêche précitée
et de vous prier d'agréer
l'ass. de M^{rs} Com^{te}

Le Président.

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

13

Bruxelles, le 17 Février 1899



3

Messieurs,

Conformément au désir exprimé dans la lettre de M^e le Secrétaire en date du 10 Courant, j'ai examiné le tableau peint par M^e Hamman, appartenant au Musée de l'Etat.

Cette production me paraît avoir été couverte d'une couche de Vernis Chenar ou autre, immédiatement après avoir été peinte, ainsi que des artistes ont la déplorable habitude de le faire, ce qui occasionne en grande partie les détériorations qui se produisent dans la plupart des productions de l'Ecole moderne.

Les seules parties où l'on remarque des crevasses au tableau de M^e Hamman, sont la Carbe

Messieurs les Membres
la Commission du Musée
Royal de Peinture

le pourpoint et le manteau
d'Adrien Wellaert.

Je me suis aperçu également qu'on
avait dû mettre dans le temps
une couche de vernis gras sur
toute cette figure pour en ôter
l'embru et la faire ressortir.

Je pense, Messieurs, qu'en
dérivissant soigneusement
cette partie du tableau, on
pourra empêcher le mal de s'étendre.

Quant à de prétendues écailles
qui se formeraient sur la peinture,
ce sont tout simplement les
touches et empâtements de
couleur du maître que l'on
prend pour des parties écailées.

Aggré, Messieurs, je vous
prie l'assurance de mes sentiments
respectueux. Etienne Le Roy

3

Brussels, le 10. Février 1859

à Mr. Etienne Lamy

En vous remerciant
-opment, & l'extrême intérêt
-v'm lettre par laquelle
M^r. Ed. Hamman demande
qu'il soit pris des mesures
pour assurer la conserva-
-tion de son tableau :
Adrien Willaert, député
au Congrès de l'Etat, vous
vous prie de vouloir
bien examiner attentive-
-ment cette peinture et
de vous faire connaître
la cause du mal signalé
par l'artiste et les moyens
qu'il conviendrait d'y
prendre pour assu-
-rerie la détériora-
-tion de son oeuvre

Il vous seroit
agréable, M^r. Lamy, de recevoir
votre réponse avant

Ministeri per le Finanze

Ven. Sign. Ill. M.

Ph. C. V. M.

La Segreteria

Ph.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Direction générale
des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.
Division.

N^o 3104
18012

N. B. Rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de la divi-
sion.

1 ANNEXE

SOMMAIRE.

Bruxelles, le

8 Février 1859



504

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous communi-
quer ci-joint, une lettre par laquelle
M^r Hamman signale la nécessité
de prendre des mesures pour assurer la
conservation de son tableau: Adrien
Willaert, qui se trouve au Musée de
Bruxelles.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien
faire constater l'état de ce tableau et
d'avis, s'il y a lieu, au moyen de prévenir
les accidents que l'auteur redoute.

Il me serait agréable de connaître l'état
réel des choses et les dispositions prises par
la commission relativement à cet objet.

Agreez, Messieurs l'assurance de ma
considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,

Le Secrétaire Général.

À la Commission administrative
du Musée Royal de peinture et
de sculpture de Belgique

à Bruxelles.

Paris, le 1^{er} février 1859

Copie.

à Monsieur E. Romberg,
Directeur des Beaux-arts au
Ministère de l'Intérieur.
à Bruxelles.

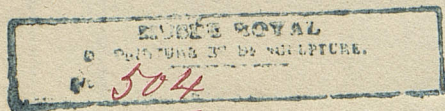
Ayant appris par différents
artistes Belges (témoignant de visu)
que mon tableau, au Musée de l'Institut,
(Adrien Willaert) se trouve par des
crevasses et des écailles qui se
forment sur la peinture, dans un
état alarmant pour sa conservation,
j'ai l'honneur de vous adresser la
prière de vouloir bien donner l'ordre
de vérifier l'exactitude de ces rapports
et la portée de ces accidents.

Ce tableau ayant été peint
par les mêmes procédés que toutes
mes autres œuvres, je ne puis
pouvoir attribuer ce qui se produit,
qu'à un vernis, soit de mauvaise qua-
lité, soit ayant été appliqué
intempestivement, et, sans meilleur

avis, je penserais que le premier
remède à employer serait un déver-
nissement complet, par un homme
compétent. Cette opération pourrait
sans doute arrêter le progrès du mal,
en attendant mieux.

Plein de confiance, Monsieur,
en votre sollicitude éclairée &
inlassable pour les intérêts du
Gouvernement et ceux des artistes,
je suis certain que vous voudrez
bien accueillir ma demande avec
l'attention qu'elle mérite et vous
en exprimer d'avance ma reconnaissance.

Veuillez agréer, Monsieur, Me
(Signé) Ed. Hamman.



3

Brunella, by 26 Mars 1855 ⁽⁹⁾

M^{re} Ministre des Int^{rs}

D'après la désignation
par votre lettre du 23 dec^r
nov^r, 5^e Div^{rs}, N^o 1794, nous
avons l'honneur de vous
renvoyer la déclaration
ci-jointe, après y avoir
certifié que le tableau de
M^{re} Thomas (Piedarroux)
a été déposé au cabinet
de l'Etat.

Reult. agr. M^{re}
L^{re}. agr.

Le Président.

Le Secrétaire
V. Stuy

J. F. Batez

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 23 Mars 1855.

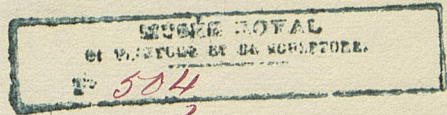
3^e DIVISION.

N^o 1794.
7882.

N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la division.

3 ANNEXE of.

SOMMAIRE.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
envoyer, ci-jointe, une déclaration
en triple expédition, relative à
l'acquisition du tableau de M^r
Thomas, représentant: Tudas
errant pendant la nuit de la
condamnation du Christ.

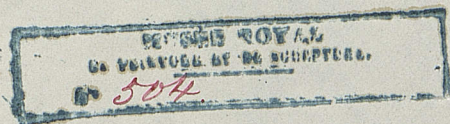
Je vous prie de vouloir bien
certifier la réception de ce tableau
par le Musée, sur chacune de ces
expéditions, et de me les renvoyer ensuite.

Agrez, Messieurs, l'assurance de
ma considération très distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire Général,
C. Kuntz

Le Conseil d'Administration du Musée
Royal de Peinture de Bruxelles.

Copie.



Le Soussigné déclare qu'il lui est
vû par le Gouvernement Belge, la somme
de neuf mille francs (F. 9000^{fr}) formant
le prix du tableau représentant: La
Campine, Paysage avec bœufs, qui
a figuré à l'Exposition générale des
Beaux-Arts de 1854 et dont M^{le} le Ministre
de l'Intérieur a fait l'acquisition pour
compte de l'Etat par arrêté du 30^{me}
1854, pris en conséquence de l'Arrêté
royal du 27^{me} du même mois.

Rome, le 3^e Janvier 1855.
(Signé) L. Robbe.

La Commission administrative du
Conseil royal de Peinture certifie avoir
reçu le tableau mentionné dans la
déclaration ci-dessus.

Brunello, le 7 Mars 1855.

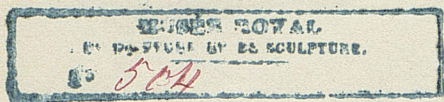
Le Secrétaire.

J. H. Van der



Le Président

F. J. Van der



6
Brussels, le 7 Mars 1855

à M^{le} le Ministre des Intérieurs

Conformément au désir
exprimé par votre lettre
du 28 février, 5e D^o N^o
1793 nous avons le hon-
25821
neur de vous renvoyer
les trois déclarations
ci-jointes après y
avoir certifié la réception
du tableau de M^{le} L. Noble
acquis pour le compte
de l'Etat.

Veuill. agr.

Le Présid.^t

Le Secrétaire

A. Huy

F. J. Van der

J

MINISTÈRE

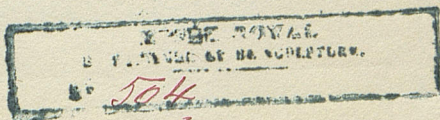
DE

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 28 Janvier 1855.

5^e DIVISION.

N^o 4193
7582



N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la division.

3 ANNEXE 1.

SOMMAIRE.

Messieurs,

Comme suite à ma lettre
du 27 Janvier Dⁿ. même emargement,
j'ai l'honneur de vous transmettre
les déclarations de M^r. Robbe, du
prix de f. 9000, qui lui est dû
pour le tableau représentant la
Campine, (paysage avec bestiaux)
acheté pour compte de l'Etat.

Veuillez, je vous prie, me renvoyer,
le plus tôt possible, ces déclarations,
après y avoir constaté le dépôt au
Musée de l'œuvre dont il s'agit.

Après, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,

Le Secrétaire général,
Co Storme

A la Commission Administrative
du Musée Royal de peinture
à Bruxelles.



N^o 504

3

4
Bonnell, le 1^{er} février 1883

à M^{lle} Clémentine du Int^o

Comme suite à votre lettre
du 27 janvier d^o, j^{ee} D^{ne}
N^o $\frac{1793}{7582}$, nous avons
l'honneur de vous renvoyer
les déclarations délivrées
par M^{re} Ed. Hamman,
pour l'achat de son
tableau représentant : La
Messe d'Adrien Willaert.

Conformément à vos
intentions, nous avons
certifié au bas de ces pièces,
~~la réception au Musée~~
de l'œuvre dont il s'agit.
Le Musée dispose au Musée
cel Etat.
Bonnell. ag^t

Le Président
Le Secrétaire
J^{ee} D^{ne}
F. J. Hardy

Le Soussigné déclare qu'il lui
est dû par le Gouvernement Belge
la somme de Six mille francs (F. 6000⁰⁰)
formant le prix du tableau représentant
La Meuse d'Adrien Wilbaert, qui a figuré
à l'Exposition générale Des Beaux-Arts
de 1854 et dont M^{re} l'Intérieur a
fait l'acquisition pour
compte de l'Etat, par arrêté royal
du 30 Décembre 1854, pris en conséquence
de l'arrêté royal du 27 Du même mois.

Paris, le 19 Janvier 1855.
(Signé) Ed. Hamman.

La Commission administrative Des
M^{re}s royal de Peinture et de Sculpture
certifie avoir reçu le tableau mentionné
dans la Déclaration ci-dessus.

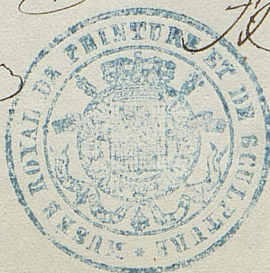
Bruxelles, le 1^{er} Janvier 1855

Le Président.

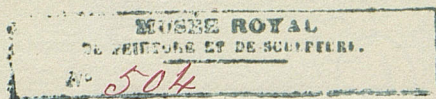
Le Secrétaire.

V. Stierman

J. Van der
Kerkhof



Bruxelles, le 26 Janvier 1855.

3^{me} DIVISION.N^o 1793
7582

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la division.

ANNEXE 5

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous informer
que, par suite de l'arrêté royal du
27 décembre et en vertu de mon arrêté
du 30 décembre 1854, j'ai fait l'ac-
quisition pour le compte de l'état
du tableau de M^{re} Probbe, représen-
tant la campagne (paysage avec
bétail) et du tableau de M^{re}
Hamman, représentant la messe
d'Adrien Villart.

Le prix d'achat de ces tableaux
fixé à 9000 francs pour le premier
et à 6000 francs pour le second,
sera prélevé sur les fonds votés
au budget du Département de
l'Intérieur en faveur des beaux arts.
Je vous transmets, ci-jointes,
les Déclarations en triple expédition
de

A Messieurs les Membres de la Commission
administrative du Musée royal de Peinture
et de Sculpture.

De M^r Hamman, en vous priant de
me le renvoyer le plus tôt possible,
munies d'une Déclaration constatant
la réception au Musée de l'œuvre
de M^r Hamman.

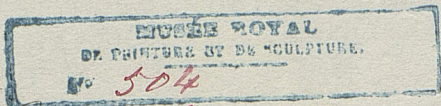
Je vous enverrai ultérieurement
une semblable Déclaration pour le
tableau de M^r Probbé, qui est
en ce moment en voyage.

Agitez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée

Pour le Ministre de l'Intérieur

Le Secrétaire général,
Co. H. H. H.

Copie



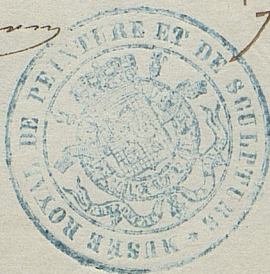
①

Le Soussigné déclare qu'il lui
a été payé par le Gouvernement Belge
la somme de huit mille francs
(F. 8000^{rs}) formant le prix du tableau
représentant: L'ador essant pendant
la nuit de la condamnation du Christ
qui a figuré à l'Exposition générale
des Beaux-arts de 1854 et dont M. le
Ministre de l'Intérieur a fait l'acquisi-
tion pour compte de l'Etat, par arrêté
du 22 Mars 1855, pris en conséquence
de l'arrêté royal du 27 Décembre 1854.
Bruxelles, le 10 Mars 1855
(Signé) Alex. Thomas.

La Commission administrative du
Musée royal de Peinture et de Sculpture
certifie que le tableau désigné dans
la déclaration ci-dessus, est
déposé au Musée de l'Etat.

Le Président
Le Secrétaire.

J. Stierman



F. J. V. V.